

Le 15 novembre 2017

À une séance spéciale de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 15 novembre 2017 à 19 h sont présents :

| <u>Municipalité</u> | <u>Population</u> | <u>Nombre de voix</u> | <u>Nom</u> | <u>Absent ou présent</u> |
|--------------------------|-------------------|-----------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Inverness | 825 | 1 | Yves Boissonneault | Présent |
| Laurierville | 1 385 | 1 | Marc Simoneau | Présent |
| Lyster | 1 651 | 2 | Mme Geneviève Ruel Représentante | Absente |
| Notre-Dame-de-Lourdes | 715 | 1 | Jocelyn Bédard | Présent |
| Paroisse de Plessisville | 2 693 | 2 | Alain Dubois | Présent |
| St-Ferdinand | 2 056 | 2 | Suzanne Aubre Maire suppléante | Présent |
| St-Pierre-Baptiste | 520 | 1 | Donald Lamontagne | Présent |
| Ste-Sophie-d'Halifax | 668 | 1 | Marie-Claude Chouinard | Présente |
| Ville de Plessisville | 6 594 | 5 | Mario Fortin | Présent |
| Ville de Princeville | 5 964 | 4 | Gilles Fortier | Présent |
| Villeroy | 455 | 1 | Éric Chartier | Présent |

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Sont également présents Messieurs Rick Lavergne, directeur général et secrétaire-trésorier et Raphaël Teyssier, directeur des opérations et des communications.

Tous les membres ont été dûment convoqués par avis spécial, conformément aux dispositions du Code municipal.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour

Le 15 novembre 2017

- 4.0 Administratif :
 - 4.1 Assermentations
 - 4.2 Adoption du projet de règlement n° 352 concernant les prévisions budgétaires 2018
 - 4.3 Démarche de nominations sur les comités
 - 4.4 Refinancement du règlement d'emprunt n° 277
 - 4.4.1 Mandat au ministre des Finances
 - 4.4.2 Adjudication des billets
 - 4.4.3 Concordance et courte échéance
 - 4.5 Modification de la résolution A.R.-09-17-14102 – Programme de soutien à la démarche MADA
 - 4.6 Transport collectif et adapté – Adjudication du contrat pour l'année 2017 – 2018 (Dossier 17-4045)
 - 4.7 Levée de la séance

Intervertir les points à l'ordre du jour
A.R.-11-17-14192

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ

Ordre du jour
A.R.-11-17-14193

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés.

ADOPTÉ

Administratif :
Assermentations

Tous les maires présents sont assermentés et signent leur serment d'office.

Adoption du projet de règlement n° 352 concernant les prévisions budgétaires 2018
A.R.-11-17-14194

Il est proposé par M. le conseiller Mario Fortin, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement n° 352, concernant les prévisions budgétaires 2018.

ADOPTÉ

Le 15 novembre 2017

Démarche de
nominations
sur les comités

M. le directeur général présente aux élus les différentes commissions et comités auxquels les élus devront siéger. Le choix final sera effectué lors du conseil du 22 novembre.

Règlement
d'emprunt -
Mandat au
ministre des

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune Municipalité régionale de comté (MRC) ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

Finances
A.R.-11-17-14195

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une MRC peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette MRC et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉ

Refinancement
du règlement
d'emprunt n° 277
Adjudication
des billets
A.R.-11-17-14196

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité régionale de comté de L'Érable accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque nationale inc., pour son emprunt par billets en date du 22 novembre 2017 au montant de 112 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 277. Ce billet est émis au prix de 98,129 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

| | | |
|-------------------|---------------|-------------------------|
| 21 300 \$ | 2,00 % | 22 novembre 2018 |
| 21 900 \$ | 2,05 % | 22 novembre 2019 |
| 22 400 \$ | 2,25 % | 22 novembre 2020 |
| 23 000 \$ | 2,40 % | 22 novembre 2021 |
| 23 600 \$ | 2,60 % | 22 novembre 2022 |
| 112 200 \$ | | |

Le 15 novembre 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie, relativement au règlement d'emprunt.

ADOPTÉ

Concordance et
courte échéance
A.R.-11-17-14197

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté de L'Érable souhaite emprunter par billets un montant total de 112 200 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2017, réparti comme suit :

| Règlement d'emprunt n° | Pour un montant de \$ |
|------------------------|-----------------------|
| 277 | 112 200 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 novembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le préfet et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Le 15 novembre 2017

| | |
|--------------|-----------------------------------|
| 2018. | 21 300 \$ |
| 2019. | 21 900 \$ |
| 2020. | 22 400 \$ |
| 2021 | 23 000 \$ |
| 2022. | 23 600 \$(à payer en 2022) |
| 2022 | 0 \$ (à renouveler) |

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Modification de la résolution A.R.-09-17-14102
Programme de soutien à la démarche MADA A.R.-11-17-14198

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution A.R.-09-17-14102 afin d'y préciser l' élu responsable du dossier « aînés » au sein de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que la résolution A.R.-09-17-14102 soit modifiée afin d'y inclure, à la fin, la précision suivante :

QUE M. Mario Fortin, maire de la Ville de Plessisville, soit désigné l' élu responsable du dossier « aînés » de la MRC.

ADOPTÉ

Transport collectif et adapté - Appel d'offres N° 2017-10-19
Adjudication du contrat pour l'année 2017 – 2018

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour le renouvellement du contrat de service en transport collectif et adapté de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une seule offre de service de l'entreprise Autobus Robo inc. et que celle-ci s'est avérée conforme;

Le 15 novembre 2017

A.R.-11-17-14199 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Autobus Robo inc., au montant de 63 600 \$ plus les taxes, pour les services de transport collectif et adapté pour la période du 1er décembre 2017 au 31 décembre 2018 (Dossier 17-4045).

 QUE le directeur général soit autorisé à signer toute entente relative à la présente résolution et permettant l'octroi du contrat à l'entreprise sélectionnée.

ADOPTÉ

Levée de Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à
la séance l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-11-17-14200

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier